



COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Propositions d'engagements de la ville de
Bois-Guillaume



métropole
ROUENNORMANDIE



Dans le droit fil de l'Agenda 21 intercommunal de Bihorel, Bois-Guillaume, Isneauville et dans l'esprit des actions engagées depuis maintenant plusieurs années afin de marquer son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de Bois-Guillaume, dans le cadre de l'Accord *de Rouen pour le Climat*, s'engage sur :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Actualisation de l'outil de suivi des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...) sur l'ensemble des bâtiments.
2. Mise en place d'une étude énergétique sur l'ensemble du patrimoine communal afin d'identifier les améliorations possibles et prioriser les travaux à réaliser.
3. Poursuite du renouvellement des éclairages intérieurs avec passage aux LED sur l'ensemble des bâtiments publics.
4. Réflexion autour de l'optimisation des surfaces de locaux administratifs.

ÉCO-CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS

5. Intégration dans toutes les études de nouveau projet des critères suivants :
 - Objectifs de performance énergétique anticipant la RT 2020.
 - Utilisation de matériaux biosourcés : Ossature et/ou bardage bois PEFC, isolants naturels ou recyclés, revêtements de sols partiellement naturels et n'émettant pas de COV, de formaldéhydes ou autres substances nocives pour la santé humaine...
 - Installation de panneaux solaires PV pour la production d'électricité en autoconsommation.
 - Equipement intégral en éclairages LED et pose de détecteurs de présence.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

6. Dialogue avec la Métropole Rouen Normandie afin d'accélérer la transition de l'éclairage public sur le territoire communal, vers un éclairage public 100% LED.
7. Ouverture avec la Métropole Rouen Normandie à une expérimentation autour de l'éclairage public communicant.
8. Expérimentation : réduction de la durée d'éclairage nocturne.
9. Lutte contre la pollution lumineuse.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

10. Renforcement du contrat d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable en passant de 50% à 100% dès 2019.



11. Ouverture, dès 2019, d'une étude de faisabilité permettant d'envisager l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Si l'étude de faisabilité est concluante, envisager :
 - L'autoconsommation individuelle ou collective de l'électricité produite.
 - Le lancement d'une campagne de financement participatif permettant aux habitants de la commune de devenir acteurs du projet.
12. Étude, dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain de la Métropole, du raccordement des équipements municipaux et incitation des particuliers et des bailleurs au raccordement des logements individuels ou collectifs.

MOBILITÉ

13. Verdissement progressif de la flotte municipale, par une réflexion systématique sur l'acquisition de véhicules à faibles émissions (électrique, hybride, GNV...).
14. Avant 2022, mise en place de bornes de recharge électrique sur le domaine public communal tout public (administration, personnels, administrés).
15. Élaboration, avant 2022, d'un Plan de Déplacement Administration (PDA) regroupant les actions déjà menées en interne pour développer les solutions alternatives à la voiture pouvant conduire à un Plan de Déplacement Administration-Entreprises (PDAE) pour les agents municipaux, les salariés du CHU et les salariés de la zone d'activités de la Bretèque.
15^{bis} Dialogue avec la MRN pour accélérer l'étude et la réalisation d'une ligne de TC Est-Ouest au Nord de la Métropole.
16. Renouvellement des formations à l'éco-conduite en direction des agents.

AGRICULTURE ALIMENTATION

17. Poursuite de la production intercommunale de restauration en direction des populations, de la petite enfance, des personnes âgées, constituée de 61% de produits locaux, durables et biologiques.
18. Poursuite et renforcement des actions sociales et écoresponsables pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.
19. Soutien aux jardins familiaux.
20. Réflexion de jardins partagés exploités en permaculture dans le cadre de projets de construction et de l'opportunité du maraîchage urbain.
20^{bis} Soutien à l'activité agricole communale.



BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

21. Poursuite de la gestion différenciée des espaces verts, dans le cadre de la charte d'entretien des espaces verts publics de niveau 2.
22. Étude, sous réserve des capacités communales, de l'obtention du niveau 3.
23. Étude de la végétalisation des cimetières municipaux afin d'accompagner l'application stricte du zéro phyto sur ces espaces.
24. Maintien des ruches sur le domaine public, associé aux animations pédagogiques.
25. Maintien du verger conservatoire.
26. Poursuite de la préservation des mares.
27. Plantation de XXX arbres sur la commune, correspondant symboliquement au nombre de naissance sur Bois-Guillaume pour les 10 prochaines années.

EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNE

28. Intégration des critères environnementaux dans les marchés publics de la ville (analyse du cycle de vie des produits, économie circulaire, réduction du plastique...).
29. Poursuite des pratiques écoresponsables engagées par la ville (réduction du poids énergétique du digital, télétravail, politique papier, comportements...).
30. Éco-labellisation du Semi-Marathon en 2020 et progressivement des manifestations culturelles ou sportives importantes organisées sur la commune.
31. Poursuite de manifestations communales autour du développement durable (semaines européennes du développement durable...).
32. Maintien et renforcement des actions en direction des jeunes publics autour du thème de la COP21.
33. Volonté de faire de la commune à échéance 2025 un laboratoire d'expériences en matière de développement durable.



Après avoir été débattue et validée par l'ensemble des élus, la liste définitive des engagements devra :

- Etre transmise **avant le 30 octobre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Etre adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 29 novembre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat